

Charleroi, le 8 septembre 2023.

Rue de la Rivelaine, 21
6061 CHARLEROI

Tél.: +32 (0)71 33 77 11
info@aviq.be

www.aviq.be

A rappeler dans toute correspondance

Nos réf. : AVIQ/SAN/SURVMI/BEP/09.2023/298

Annexe : SOP vaccin XBB Comirnaty

Objet : Campagne de vaccination COVID-19 automne/hiver 2023-2024.

Cher.ère Docteur,

Au mois de juin 2023, le Conseil Supérieur de la Santé a rendu son avis (n° 9766) concernant la stratégie de vaccination COVID-19 de la population belge pour cette saison automne/hiver 2023-2024 (voir [lien](#)).

Sur base de cet avis, une nouvelle campagne de vaccination d'automne sera organisée en Wallonie du 16 octobre au 10 novembre 2023 via l'ouverture de 5 centres de vaccination et d'antennes de vaccination gérées par les cercles de Médecine Générale. Dans ce cadre, une information générale destinée aux citoyens sera diffusée au début du mois d'octobre.

Afin que vous puissiez déjà répondre aux questions de vos patients ou prendre en charge leur vaccination, nous vous communiquons les premières modalités pratiques concernant cette campagne.

Le vaccin proposé est un vaccin ARNm Comirnaty (Pfizer BioNTech) adapté au sous-variant XBB 1.5 et sera disponible via les pharmacies wallonnes à partir du 18 septembre 2023. Ce vaccin est RTU (ready to use) et ne doit donc pas être dilué avant injection. Selon les récentes recommandations de l'EMA (<https://www.ema.europa.eu/en/news/comirnaty-ema-recommends-approval-adapted-covid-19-vaccine-targeting-omicron-xbb15>), au vu de l'immunisation de la population par les infections et les vaccinations successives, une seule dose du vaccin adapté XBB est administrée pour toute personne âgée de 5 ans et plus, quel que soit son statut vaccinal, minimum 6 mois après la dernière dose.

Les groupes cibles identifiés par le Conseil Supérieur de la Santé sont :

Groupe 1 : -les personnes de plus de 65 ans
-les personnes vivant dans un établissement de soins ou une maison de repos
-les femmes enceintes, quel que soit le stade de la grossesse
-les personnes avec un IMC égal ou supérieur à 40
-les personnes immunodéprimées ou avec comorbidités détaillées dans l'avis

Groupe 2 : les personnes actives dans le secteur des soins, au sens large.

Groupe 3 : les personnes vivant dans le même foyer qu'un patient sévèrement immunodéprimé (vaccination cocoon).

Une attention particulière est à accorder aux personnes entre 50 et 65 ans avec une consommation excessive d'alcool, de l'inactivité ou des antécédents de tabagisme.

Les vaccins restent gratuits pour cette campagne. Il vous suffit de prendre contact avec l'une des 850 pharmacies délivrant des vaccins COVID-19 afin de commander et de fixer un rendez-vous pour la délivrance des vaccins et du matériel nécessaire. La liste actualisée des pharmacies participantes se trouve sur le site www.jemevaccine.be

Pour ce faire, trois possibilités vous sont offertes :

1. La délivrance de vials (comptant 6 doses chacun) valables 12 heures à partir de la sortie du frigo de la pharmacie.
2. La préparation de seringues préremplies prêtes à l'emploi, valables 6 heures à partir du percement du vial servant à la préparation dans la pharmacie.
3. Si vous disposez en votre cabinet d'un frigo médical ET d'une sonde de mesure de température agréée, vous pouvez aller chercher en pharmacie des vials qui seront dès lors valables 10 semaines à partir de leur date de décongélation. Il faudra que la sonde accompagne le vaccin lors de son transport entre la pharmacie et votre frigo. A noter que même dans ce cas, dès que le vial est percé, la validité repasse à 6 heures, pour raison de perte de stérilité.

La commande vers la pharmacie doit se faire sur une ordonnance groupée contenant :

- Le nom, le prénom et le numéro NISS de chaque patient.
- Votre cachet reprenant vos coordonnées ainsi que votre numéro INAMI.

Selon l'avis n° 9767 du Conseil Supérieur de la Santé (health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/20230616_css-9767_grippe_saison_23-24_vweb.pdf), les personnes fragiles peuvent également bénéficier du vaccin contre la **grippe saisonnière** :

- soit simultanément à partir de mi-octobre,
- soit, si vous souhaitez découpler ces 2 vaccinations, anticiper la vaccination COVID. Le CSS conseille de vacciner contre le COVID en septembre et de vacciner contre la grippe à partir de mi-octobre.

S'il existe une contre-indication à l'administration du vaccin ARNm, le vaccin Vidprevtyn Beta – Sanofi/GSK reste disponible et peut être commandé directement à l'AVIQ via notre adresse vaccin.covid@aviq.be

Toute question concernant cette vaccination peut être adressée à vaccin.covid@aviq.be

NB : Nous insistons sur l'enregistrement des vaccinations dans Vaccinnet+ qui permet de suivre le taux de vaccination global. **Mais attention, cette application ne peut être utilisée que pour enregistrer les vaccinations COVID-19.** Concernant l'enregistrement des autres types de vaccins, nous vous encourageons à les répertorier dans le dossier SUMEHR de votre patient afin que ceux-ci soient visibles par vos confrères et transposables dans le futur outil de vaccination wallon qui verra le jour dans le courant de l'année 2024.

Respectueuses salutations,

Cellule de Surveillance des Maladies Infectieuses

Agence pour une Vie de Qualité

Département Santé

Direction Promotion de la Santé, Prévention et Surveillance des Maladies Infectieuses

Rue de la Rivelaine, 21

6061 CHARLEROI

surveillance.sante@aviq.be